

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL EN DATE DU 16 AVRIL 2007.

MM.

M.D'HAENE - Bourgmestre

D.DELSOIR/A.DEGRYSE/S.POLLET/A.M.FOUREZ - Echevins

A.DEMORTIER/R.TAELMAN-D'HAENE/J.P.BERTE/R.DENIS/Ch.LOISELET

D.DUPONCHEEL/P.DELHAYE/A.PIERRE/S.DENIS/R.SMETTE/E.MAHIEU - Conseillers

J.HUYS-Secrétaire communal

Absent et excusé : M.R.FLEURQUIN/Conseiller communal

\*\*\*\*\*

1. Site Internet de la Commune - Présentation

MM. Xavier Van Mullem et Eric Bouvry ont été chargés de cette présentation aux conseillers communaux.

2. C.P.A.S. - Budget de l'exercice 2007 - Douzièmes provisoires - Approbation - Décision

A l'unanimité, le Conseil communal approuve la délibération du Conseil de l'Action Sociale du 02/04/07 portant sur les 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> douzièmes provisoires pour l'exercice 2007.

3. Budget communal de l'exercice 2007 - vote d'un douzième provisoire - approbation - décision

A l'unanimité, le Conseil décide de disposer de 1/12<sup>ème</sup> des allocations correspondantes portées au budget ordinaire de l'exercice 2006 pour engager et payer les dépenses indispensables pour assurer la vie normale des établissements et services communaux, en attendant le vote du budget relatif à l'exercice 2007.

4. Règlement d'ordre intérieur des organes du C.P.A.S. - Approbation - décision

A l'unanimité, le Conseil communal approuve la délibération du 23 janvier 2007 par laquelle le Conseil de l'action sociale arrête le règlement d'ordre intérieur des organes délibérants du CPAS. Toutefois, en ce qui concerne les montants des jetons de présence, cet organisme est invité à s'aligner sur ceux de la commune.

5. Plaines de jeux et stages sportifs - Personnel d'encadrement - Conditions de recrutement - Rémunération - Délégation donnée au Collège pour les désignations - Décision

M. Aurélien Pierre souhaite obtenir un bilan de la situation au cours des vacances (nombre de moniteurs, nombre d'enfants) ainsi que les activités réalisées.

Mme. Sophie Pollet répond qu'une fréquentation moyenne de 30 enfants a été constatée (20 petits et une dizaine de grands). Les autres renseignements seront donnés lors de la prochaine séance.

A l'unanimité, le Conseil décide :

**Article 1<sup>er</sup> : Conditions de recrutement.**

1.1. Peuvent être désignés en qualité de :

- a) **chefs de camp** : les moniteurs(-trices) comptant les plus grandes ancienneté et/ou expérience.

**b) moniteurs (-trices) :**

- 1°) les titulaires d'un diplôme (ou d'un diplôme équivalent) d'agrégé de l'enseignement secondaire supérieur ou inférieur (tant pour les cours généraux que techniques et professionnels), d'instituteur, d'institutrice ou d'auxiliaire social ;
- 2°) les porteurs d'un diplôme de moniteur (-trice) d'éducation physique ;
- 3°) les étudiants des universités, des instituts d'enseignement supérieur A1, les élèves des écoles normales (régendat, 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> psycho-pédagogie) ;
- 4°) les porteurs de certificats de sessions de formation de cadres dont la durée est de 120 heures au moins (stage compris). (N.B. : les institutrices gardiennes et les puéricultrices peuvent être considérées comme monitrices pour ce qui concerne la surveillance des petits) ;

**c) aides-moniteurs (trices) :**

- les jeunes en cours de formation de cadres ;
- les étudiants en humanités sportives ou section éducation physique ou section éducation ;
- les personnes ayant suivi les formations données au sein de l'Administration communale.

**1.2.** Toute personne appelée à apporter son concours à l'encadrement d'un centre de vacances doit être de bonne vie et moeurs et doit pouvoir en attester si elle est âgée de dix-huit ans et plus (Art 6 du Décret du 17 mai 1999).

**Article 2 : La rémunération**

du personnel d'encadrement des plaines de jeux et stages sportifs est fixée comme suit

<u>chef de camp</u> :	50,- euros /jour + remboursement des frais et indemnités de déplacement ;
<u>moniteur breveté</u> :	34,- euros/.par journée de prestation ;
<u>aide-moniteur</u> :	23,- euros par journée de prestation.

**Article 3 : Délégation**

Le Collège échevinal reçoit délégation pour le recrutement et la désignation du personnel d'encadrement des plaines de jeux et stages sportifs.

**Article 4 : Validité**

La présente résolution entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2007 et est applicable jusqu'au 31 décembre 2012.

**Article 5 :**

L'engagement des dépenses résultant des prestations à charge de la commune est subordonné à l'approbation des crédits nécessaires au budget de chaque exercice concerné.

**6. Constitution d'une commission consultative d'Aménagement du Territoire et de la Mobilité (C.C.A.T.M.) - Approbation - Décision**

A l'unanimité, le Conseil décide de soumettre au Gouvernement wallon la constitution d'une C.C.A.T.M. (Commission consultative Communale

d'aménagement du Territoire et de la Mobilité) à partir de l'année 2007.

Cette commission sera constituée conformément aux dispositions légales prévues au CWATUP.

A l'unanimité, le Conseil propose de donner délégation au Collège communal pour procéder à l'appel public aux candidats conformément aux dispositions de l'article 7 § 1<sup>er</sup> du CWATUP.

7. C.C.A.T.M. - Règlement d'ordre intérieur - Approbation - Décision

A l'unanimité, le Conseil approuve le fonctionnement de la CCAT par un règlement d'ordre d'intérieur. Les dossiers à présenter à la CCAT le sont en fonction d'une opportunité décidée par le Collège communal.

8. Question(s) éventuelle(s)

a) Questions de M. André Demortier

A) le 25 février, lors d'un anniversaire d'un club se déroulant dans un café, il aurait été offert au nom du Collège Communal, des tickets de boissons et des amuse-bouches.

Les invitations personnelles et la photo de presse confirment cette initiative.

1) Dès lors que vous annoncez cette manifestation au nom du Collège Communal et que la dépense n'a pas pu être prélevée sur le budget communal, je souhaiterais connaître l'origine de ces fonds, tout en sachant que la simple réponse d'un sponsor anonyme serait insuffisante.

2) Quelle était votre motivation, sachant que les autres associations n'ont jamais reçu ce privilège.

Le Bourgmestre répond qu'il a supporté personnellement cette dépense.

B) Les nuits de vendredi et de samedi de ce dernier WE ont été pénibles à supporter pour les habitants de la place d'Hérinnes suite aux nuisances sonores consécutives aux deux locations.

En 2005, le 31 novembre, vous avez fermé pour un mois, un café dans ce même village pour nuisances sonores et troubles de l'ordre public suivant l'art 134 quater de la NLC.

Je vous demande de revoir pour le prochain conseil, les conditions de location des différentes salles, y compris la maison du village, pour y inclure des closes adéquates afin de respecter le repos, mais aussi les propriétés des riverains.

Le Bourgmestre répond qu'il était présent à cette soirée et que, selon lui, il n'y avait pas eu d'exagération au niveau du bruit ni de dégradations.

M. Demortier souhaite inclure les closes relatives aux nuisances (bruits et dégradations) dans les règlements de location.

M. Delsoir signale que, selon lui, le règlement de police, voté par le Conseil communal, commun à la zone du Val de l'Escaut est applicable en cas d'infraction de ce genre.

M. Demortier rétorque qu'il s'agit d'un local communal et que, dès lors, la responsabilité du Bourgmestre est engagée.

B) Question de M. Eric Mahieu

M. Eric Mahieu souhaite savoir si une ligne blanche sera tracée entre la piste cyclable, nouvellement réfectionnée et la Chaussée.

Le Bourgmestre répond que ce marquage est prévu et qu'il sera exécuté incessamment.

### C) Questions de M. René Smette

#### **1. Cartes d'identité**

Dans les taxes votées le 27.11.2006 (sous l'ancienne législature), il a été prévu :

- Que les frais administratifs seraient taxés à raison de 20 euros l'heure, si le travail fourni par l'administration dépassait effectivement l'heure, mais que si ce travail était inférieur à l'heure, on procéderait à une facturation par ¼ heure, soit 5 euros.

- Précédemment, le prix des cartes d'identité avait été fixé à 17 euros, soit 12 euros pour le prix de la carte, et 5 euros pour les frais administratifs (nous sommes donc bien ici au ¼ heure)

De nombreux citoyens ont reçu une première convocation pour se rendre à la commune pour leur changement de carte, n'y ont pas répondu et se sont ensuite vu adresser un second courrier leur indiquant que le prix de la carte se monterait à 20 euros, et que 20 euros supplémentaires de frais administratifs leur seraient comptés. Nous nous interrogeons d'une part sur le fait que le prix de la carte passe de 17 à 20 euros sans autre forme de procès et que d'autre part, une heure complète de travail administratif soit facturée.

Pourriez-vous m'expliquer ces 2 mystères, une augmentation de 3 euros nullement prévue dans aucun règlement et une heure de travail complète pour l'envoi d'une lettre-type, dont le canevas est probablement enregistré dans votre système informatique, ce qui nous fait un prix de revient élevé pour une feuille à imprimer, une enveloppe et un timbre.

Qui plus est, si le citoyen ne répond pas à sa première convocation, il ne me semble pas y avoir de problème pour la commune qui n'est en rien responsable de la négligence de cette personne.

#### **2. Appartements cure de Warcoing**

Certains locataires font état de problèmes d'humidité (sur les murs) et d'isolation acoustique dans ces appartements.

Etes-vous au courant de ces problèmes et que comptez-vous faire pour y remédier ?

Mme Pollet l'invite à s'adresser aux Heures Claires.

#### **3. Salle Roger Lefebvre**

Cette salle fait partie du patrimoine pecquois en général, mais surtout hérinnois, car elle a été le lieu de bien de rencontres et d'unions.

Elle est d'ailleurs tellement utilisée pour toutes sortes de manifestations qu'il faut parfois la réserver un an à l'avance.

Il nous paraît pourtant qu'elle ne bénéficie pas de tous les soins nécessaires à son entretien.

La cuisine, se trouvant dans un état déplorable (taques électriques inutilisables, frigo déficient, fuites d'eau dans la toiture), qui peut encore y servir des repas chauds à moins d'avoir un traiteur qui dispose de sa propre « roulante » ?

Qui peut organiser une manifestation sans s'excuser de l'état délabré des murs qui n'ont plus vu un pinceau depuis des années, ou de celui de la porte d'entrée ?

Qui ose encore s'approcher des toilettes où aucune aération n'est prévue ?

Qui ose encore se promener dans les coulisses, elles aussi à l'abandon ?

La rénovation de la salle Roger Lefebvre nous paraît être un des points cruciaux de l'entretien du patrimoine de cette entité, et nous ne voudrions pas la voir tellement se délabrer comme le sont actuellement d'autres bâtiments communaux tout proches, pour entendre dire plus tard que son état ne permet plus de la rénover et qu'il faut se résoudre à la raser !

Vu l'absence totale d'informations sur le budget 2007 et sur votre note politique générale que le nouveau code de la démocratie locale vous obligeait pourtant à présenter dans les 3 mois suivant l'installation du nouveau conseil, nous sommes donc en droit de nous demander si cette rénovation a au moins été prévue dans le cadre de ce budget.

#### **4. Projets (initiatives) de la commune en matière de développement durable.**

Cette question sur la salle Roger Lefebvre m'amène tout naturellement à la suivante, qui est de vous demander quelles initiatives vous comptez prendre en matière de développement durable et d'éco-construction, qu'il s'agisse de rénover des bâtiments comme les cures, la salle Roger Lefebvre ou le centre Alphonse Rivière, ou d'en construire de nouveaux.

Avez-vous des contacts avec Mouscron ou Tournai, par exemple, qui participent toutes deux au projet SUS-CIT, dans le cadre du projet INTERREGIIB, et cofinancé par le FEDER à raison de 48 %.

Avez-vous par exemple l'intention de revoir les consommations d'énergie au niveau de certains bâtiments communaux, comme la salle Roger Lefebvre, ou d'installer des panneaux solaires là où c'est possible ?

#### **5. UVCW**

M. le Bourgmestre, selon la réponse que vous m'avez faite au dernier conseil communal, il semble que vous accordiez un crédit moins important à ce qui dit la DGATLP, organisme régional wallon, sous tutelle de votre Ministre, M. Antoine, qu'à ce qu'écrit l'UVCW, qui n'est pourtant qu'un syndicat des communes.

Pouvez-vous donc m'expliquer pourquoi, lorsque l'UVCW vous écrit en décembre 2006 une lettre stipulant « A l'attention de M. Smette », vous omettez de m'en adresser une copie, pour ne l'utiliser que quand vous devez répondre à une de mes questions posées au conseil communal du 26 février 2007 ?

Ignorez-vous donc toujours, après plus de 12 ans de pouvoir ininterrompus, que lorsque l'UVCW répond à un conseiller communal qui la questionne, elle le fait en répondant uniquement au collège communal, avec la mention « à l'attention de... », à charge pour le collège de transmettre l'information au conseiller en question ?

Si vous l'ignoriez jusqu'à présent, vous ne l'ignorez donc plus, et nous serons donc en droit de considérer, s'il y a une prochaine fois dans ce genre de procédé, qu'il y a rétention d'informations.

## **6. Bibliothèque**

J'ai déjà eu l'occasion de m'entretenir de ce sujet avec 3 de vos échevins, mais nous voudrions être rassurés totalement.

La bibliothèque actuelle a connu récemment de graves problèmes d'infiltrations d'eau, causant des dégâts aux bâtiments eux-mêmes, mais également à une partie des livres.

L'information que j'ai eue jusqu'à présent est que des travaux vont être entrepris très prochainement pour renforcer le bardage du bâtiment actuel, permettant ainsi de résoudre le problème, mais qu'il fallait attendre le début de la rénovation du centre Alphonse Rivière.

Nous venons de connaître une période très chaude, nous pouvons aussi avoir le déluge à partir de la semaine prochaine, notre question est donc de savoir quant vont effectivement débiter ces travaux de rénovation et s'il ne faudrait pas précipiter la réparation de la bibliothèque sans la faire dépendre d'un autre projet dont le démarrage a été tant de fois retardé ?

## **7. Mobilité**

Où en sont les dossiers d'aménagements de la RN50 et de la Chaussée d'Audenarde ? Avez-vous des informations sur les intentions du MET à ce sujet, avez-vous

écrit récemment pour demander de tels aménagements ?

Si non, comptez-vous le faire prochainement ?

Dans le même ordre d'idées, une quelconque action est-elle envisagée pour résoudre le problème de l'aire de dévoiement d'Hérinnes, qui ne cesse d'empoisonner la vie des automobilistes, et que vous avez-vous-même, pendant la campagne électorale, reconnu comme étant une erreur ?

Si vous prévoyez des travaux, n'est-il pas temps de repenser aux pavés d'Hérinnes et à leurs nuisances sonores qui empoisonnent la vie des riverains ?

## **8. Ecole paroissiale de Pecq**

Envisage-t-on une reconstruction ou une démolition du bâtiment ?

Le Bourgmestre répond que la commune n'a rien à voir avec ce bâtiment qui n'est pas communal et qui dépend du pouvoir organisateur de l'école libre.

D) Question de M. Aurélien Pierre

- 1) En date du 30 avril 1992, le Conseil communal a approuvé un plan communal limitant les vitesses dans l'entité. Dernièrement, la limitation de vitesse dans la Grand'rue à Obigies est passée de 70 km/h à 50 km/h et des nouveaux panneaux ont été installés. Alors qu'aucune modification du plan communal n'a été proposée au conseil communal, comment ce changement de limitation de vitesse a-t-il été possible ? Qui a installé ces panneaux ?
- 2) Durant l'été, Pecq va accueillir pour la 2<sup>ème</sup> fois le Beau Vélo de Ravel  
Renseignements pris le coût est de 12.500 euros. Dans les autres communes wallonnes, le coût est pris à charge par la commune. Quel est le coût pour la commune de Pecq tant pécuniairement qu'en terme de mise à disposition de personnel ?
- 3) Lors du dernier conseil communal, j'étais excusé. Toutefois, j'ai été surpris à la lecture du PV. 2 points très importants pour le personnel communal qui avaient été inscrits par le Collège (application de la RGB et augmentation barémique) ont été retirés. Comment est-il possible d'inscrire ces points importants lors d'un collège communal et de les retirer le jour du Conseil en prétextant d'attendre la sortie du budget ?
- 4) Le 15 janvier dernier, une réunion entre le bourgmestre, le commandant des pompiers de Tournai, le commissaire d'arrondissement et des personnes du Ministère de l'Intérieur s'est tenue à Pecq. Le Ministère de l'Intérieur s'était engagé à vous envoyer des estimations de corps C. Les avez-vous enfin reçues et avez-vous reçu un PV de cette réunion ?

9. Procès-verbal de la réunion précédente - Approbation - Décision

M. Smette souhaite que soit ajouté le fait qu'il n'a pas été possible aux conseillers de poser des questions.  
Il reproche également que le procès-verbal ne fasse pas mention que le Bourgmestre lui a coupé la parole.

M. Delsoir fait remarquer que le procès-verbal aurait pu mentionner que le groupe OSER ne s'apparentait pas à un groupe politique.

Après quoi, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.